



ECOLE MATERNELLE DE CHALLES-LES-EAUX

www.ac-grenoble.fr/ecole/challesleseaumt 04 79 71 12 84

SERVICE des Affaires Scolaires et Péricolaires

periscolaire@challesleseaux.net

04 79 33 81 17

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE

Rentrée de septembre 2023

Elles concernent les enfants nés en 2018, 2019 et 2020 qui n'ont pas fréquenté notre école au cours de l'année scolaire 2022-2023.

1) Les parents doivent inscrire leur enfant auprès du service des affaires scolaires et péricolaires, **entre le 20 Mars au 7 Avril**, munis :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (pour les personnes hébergées : fournir l'attestation d'hébergement ainsi que la copie de la carte d'identité du logeur)
- du carnet de vaccination
- du certificat de radiation (le demander à l'école d'origine – ne concerne pas les enfants non-scolarisés)

Uniquement sur rendez-vous au 04 79 33 81 17

ou par mail periscolaire@challesleseaux.net

lieu du rdv : Ecole élémentaire bureau des affaires scolaires
et péricolaires

2) Les familles pourront ensuite rencontrer la directrice de l'école maternelle pour les admissions, **tous les mardis du 25 avril au 30 mai entre 7h00 et 11h45 sur rendez-vous (appeler l'école entre 7h00 et 8h15 lundi, mardi, jeudi, vendredi 04 79 71 12 84)** munis :

- du certificat d'inscription (fourni par le service des affaires scolaires et péricolaires)
- du certificat de radiation (le demander à l'école d'origine - ne concerne pas les enfants non-scolarisés)
- de la copie du jugement si besoin

Inutile de vous présenter sans les documents